L'énergie

1. Diagnostic

Caractéristiques majeures et situation du thème à l'échelle régionale :

La région Centre est une région importante en termes de production et de consommation d'énergie. Elle dispose notamment d'un parc de production nucléaire d'électricité de 12 Réacteurs à Eau Pressurisée (REP) répartis sur la Loire entre Belleville sur Loire (Cher ; 2 x 1300 MW) et Chinon (Indre-et-Loire ; 4 x 900 MW) en passant par Dampierre en Burly (Loiret ; 4 x 900 MW) et St-Laurent des Eaux (Loir-et-Cher 2 x 900 MW). En hydraulique, l'électricité est fournie principalement par trois grands barrages sur la Creuse dans l'Indre (Eguzon, Rôche aux Moines et Rôche Bat-L'Aigue) pour une puissance totale de 145 GWh. On notera également le développement d'un parc éolien important depuis 2006 (le 3e au niveau national). Cette électricité est distribuée au moyen de plus de 4 400 km de lignes électriques.

La région produit également du pétrole. En 2008, les deux concessions (dans le Loiret) ont produit 44 305 tonnes de pétrole brut soit 4,54 % de la production nationale. Le renouvellement (pour 25 ans) de ces concessions a été instruit par la DRIRE Centre en 2009.

Il existe aussi trois concessions de stockages souterrains de gaz importantes pour les réserves énergétiques de la région mais plus largement pour le réseau national. Elles permettent un stockage de 8,6 milliards de m^3 de gaz et représentent plus de 40 % du volume national.

La valorisation du potentiel énergétique de la région, le développement et la sécurisation du réseau de transport d'énergie font l'objet d'évolutions instruites par la DRIRE Centre.
Au cours de l'année 2008,ont été enregistrés :

- 13 autorisations d'exécution de travaux pour les lignes et postes électriques,
- 4 autorisations de construction et d'exploitation de canalisations de transport de gaz dont 1 ministérielle ;
- 377 délivrances de certificats d'obligation d'achat d'électricité :
  - 3 pour des micro-centrales hydrauliques
  - 369 pour des installations photovoltaïques
  - 2 pour le biogaz
  - 3 pour des installations de cogénération

Par ailleurs, 6 zones de développement de l'éolien ont été créées depuis 2006.

L'utilisation des énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie notamment) et la prise en compte de l'efficacité énergétique se développent, notamment dans les collectivités. Le bois-énergie a ainsi connu un très net développement. Le facteur limitant est l'investissement de départ qui reste important.
L'actuel Contrat de Projet État-Région (CPER 2007-2013) soutient ces trois énergies. De plus, le fonds chaleur (spécial entreprises et collectivités) de l'Ademe est une aide financière conséquente pour passer aux énergies renouvelables.

L'ADEME et le Conseil régional imposent aux bâtiments subventionnés par la Région de réaliser un diagnostic thermique énergétique.

Des espace infos énergie (EIE) ont été mis en place. Dans chaque département des spécialistes donnent des conseils gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Un EIE mobile a été mis en place en avril 2008, permettant d'assurer des permanences décentralisées ou des animations. Le réseau s'est renforcé avec 15 conseillers en 2009.

Niveau de connaissance :

La connaissance de l'État provient de trois sources :

- principalement des données fournies sur sollicitation par les opérateurs,
- des données provenant d'instructions telles que permis de construire pour des éoliennes, certificats d'obligation d'achat,
- des données mises en place par l'observatoire régional de l'énergie,
- ce dispositif est complété par la présentation d'exercices de programmation d'investissements concernant, par exemple, le réseau de transport d'électricité.

L'Observatoire des énergies en région Centre a été crée par l'État, l'ADEME et le Conseil régional qui ont signé une convention de partenariat le 4 août 2008. Celui-ci permettra de recenser et d'organiser les données sur l'énergie, actuellement disséminées auprès d'organismes multiples, et de fédérer l'ensemble des partenaires et compétences. L'Observatoire a vocation à enrichir ces données de base, à ouvrir le champ de l'observation aux sources décentralisées d'énergie, aux gaz à effet de serre et à affiner ces données par territoire.

Une première plaquette a été éditée en juin 2008 sur l'état de la production, de la consommation d'énergie et quelques chiffres clés qui permettent de cerner les principales caractéristiques énergétiques de la région et son positionnement au niveau national. L'observatoire va lancer une étude sur l'impact énergétique du secteur résidentiel-tertiaire, consommation et gaz à effet de serre en région Centre (voir fiche « bâtiments »).

Pour la biomasse, l'étude Blezat de juin 2009 commandée par le ministère de l'agriculture fait le point sur la ressource disponible en région Centre. Le gisement agricole, constitué des paille et cannes, des cultures dédiées, des effluents d'élevage et des tailles végétales permettrait de dégager 370 millions de m^3 de méthane et 9,6 millions de MWh par an. Le gisement forestier avec le bois énergie et le bois d'industrie a un potentiel annuel disponible et accessible de 13,3 millions de MWh. Les déchets végétaux des industries du bois, des industries agro-alimentaires, de l'agriculture et des particuliers fourniraient 1 million de MWh/an et 104 millions de m^3 de méthane par an.
Le potentiel de production de biomasse est largement supérieur aux besoins 2009 estimés à 2,2 millions de MWh.

2. Objectifs de référence :

Le plan climat de 2004 et la loi sur l'énergie de 2005 prévoient de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre de 1990 en 2050.

Dans le cadre de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, la France s'engage à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020.

La mise en place du Schéma Régional du Climat Energie (SRCE) en collaboration avec le Conseil régional permettra de fixer les grandes orientations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

3. Enjeux environnementaux

L'enjeu majeur est lié à la maîtrise de l'émission de gaz à effet de serre (GES). Il repose notamment sur la nécessité de limiter la consommation d'énergies fossiles productrices de GES et de développer l'utilisation d'énergies renouvelables.

4. Orientations stratégiques

- Promouvoir les énergies renouvelables auprès des élus, des techniciens des collectivités, des maîtres d'ouvrage publics, etc :
  - mieux planifier leur développement ;
  - définir des zones de développement de l'éolien adaptées au territoire considéré ;
  - Utiliser les énergies renouvelables locales (notamment biomasse et solaire thermique sur tout le territoire régional, géothermie, etc.).
- Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie auprès des acteurs publics pour leurs bâtiments, l'éclairage public, leur flotte de véhicules :
  - Maintenir une sensibilisation sur la maîtrise de la demande d'électricité dans les entreprises ;
  - Instruire les Certificats d'Economie d'Energie(CEE) ;
  - Assurer un suivi des Plans Climat Territoriaux(PCT) ;
  - Contribuer à la forte réduction des consommations énergétiques des bâtiments neufs.
- Mieux connaître le secteur de l'énergie en région (consommation, production décentralisée d'énergies renouvelables) par le biais de l'observatoire de l'énergie en région Centre.
- Instruire les appels d'offre nationaux (fond chaleur, commission régulation de l'énergie).

5. Indicateurs

cf. tableau ci-après

6. Cartographie

- Situation de l'éolien en 2009

7. Voir aussi

Le site internet www.observatoire-energies-centre.org publie tous les résultats et données de l'observatoire.

Indicateurs concernant les ressources en énergie

	Unité	1990	1999	2002	2004	2005	2006	2007
PRODUCTION								
Production totale nette d'électricité (primaire + thermique classique)	**GWh**	**73 819**	**74 035**	**80 853**	**80 629**	**79 147**	**78 871**	**78 508**
Production d'électricité primaire	GWh	**73 749**	**73 590**	**79 926**	**79 576**	**78 134**	**77 877**	**77 589**
- Nucléaire	GWh	73 644	73 432	79 807	79 430	78 035	77 507	76 727
- Hydraulique (yc pompage)	GWh	105	158	119	146	99	146	163
dont petite hydraulique	GWh			S	S	S	S	S
- Eolien	GWh	0	0	0	0	///	224	699
- Solaire photovoltaïque (relié au réseau)	GWh				0	0	0	0
Puissance installée totale	MW	**nd**	**nd**	**12 019**	**12 027**	**12 051**	**12 270**	**12 381**
- Nucléaire	MW	nd	nd	11 630	11 630	11 630	11 630	11 630
- Hydraulique	MW	nd	nd	92	91	91	91	91
dont petite hydraulique	MW			21	21	21	21	21
- Eolien	MW	nd	nd	0	0	23	242	325,15
- Solaire photovoltaïque (relié au réseau)	MW	nd	nd	nd	0	0	0,13	0,29
- Thermique hors cogénération	MW	nd	nd	50	56	53	57	52
- Thermique en cogénération	MW	nd	nd	248	249	254	250	282
CONSOMMATION FINALE ÉNERGETIQUE								
Consommation finale totale tous secteurs	**ktep**	**5 538**	**6 218**	**6 514**	**6 080**	**6 298**	**6 388**	**6 208**
Part de l'Industrie	**%**	17	16	19	15	17	18	17
Part du Résidentiel tertiaire	**%**	43	45	43	47	45	45	45
Part de l'Agriculture	**%**	5	5	4	4	4	4	4
Part des Transports	**%**	35	34	34	34	33	33	34

Source : SOES-CGDD, janvier 2010

Les éoliennes en région Centre
Suivi des Z.D.E. et des permis de construction
au 1er mars 2009

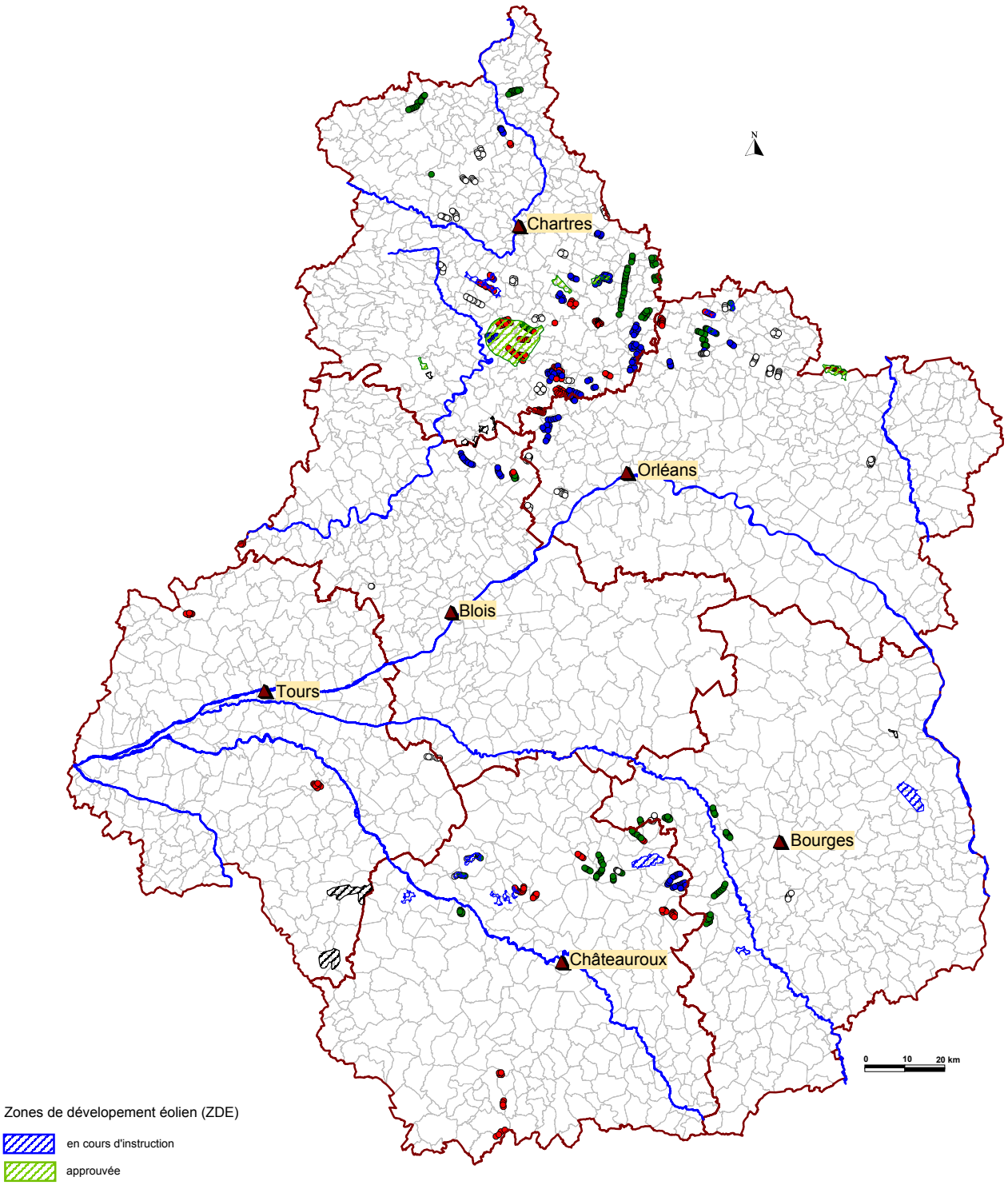

Zones de dévelopement éolien (ZDE)

- en cours d'instruction
- approuvée
- refusée

État d'avancement

- permis refusé
- permis en cours
- permis autorisé
- éoliennes en activité

©DRE Centre

Sources : DDE-DDEA - DRIRE
IGN - BD-Topo® - BD-Carto®
Mars 2009